

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Note d'orientation

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :
Comptabilité réglementaire
Détail
Formation
Haute direction
Opérations
Vérification interne

Personne-ressource :

Answerd Ramcharan

Spécialiste de la politique de réglementation
des membres

416 943-5850

aramcharan@iroc.ca

08-0237

Le 30 décembre 2008

Projet sur la couverture des titres de participation – Report des échéanciers

Le présent avis modifie les échéanciers qui ont été communiqués dans l'avis de l'OCRCVM 08-0010. La période d'essais officiels, qui devait débiter en janvier 2009, sera reportée. Par conséquent, la date de mise en œuvre de la phase 2, prévue pour juillet 2009, sera également reportée. On ne sait pas encore pendant combien de temps le projet sera reporté, mais on estime que le délai sera d'au moins trois mois.

Les courtiers membres et leurs fournisseurs de services doivent considérer ce report de la période d'essais officiels comme un prolongement de la période de préparation et continuer d'apporter les changements nécessaires à leurs systèmes de manière à pouvoir utiliser les taux de couverture dans le fichier des taux de couverture de l'OCRCVM.